

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
(District Saint-Sacrement)

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **20 avril 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative aux lots 1 438 439 et 6 126 210, propriété de monsieur Marco Boileau et Caroline Trudel.

Cette demande consiste à permettre une clôture en cour arrière ayant une hauteur de 2,44 mètres, pour la propriété sise au 1800, rue Duvernay, alors que l'article 17.2.1 du règlement d'urbanisme 350 fixe une hauteur maximale de 2 mètres pour une clôture située en cour arrière d'un terrain résidentiel.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 20 avril 2020.

Saint-Hyacinthe, le 25 mars 2020



Me Isabelle Leroux, ll.m.
Greffière adjointe